DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/752/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation de **la Journée Nationale d'Hommage « Aux Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie, le Samedi 5 décembre 2026.**
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 5 décembre 2026 de 9h30 à 11h00

Article 1er : La rue Georges Clémenceau sera barrée à la circulation, de la rue Sainte Anne à la place du 8 Mai 1945.
Interdiction de stationner sur trois places de stationnement rue Georges Clémenceau, face à la Stèle du Souvenir.

Article 2 : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le dix-sept novembre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)